

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14204**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit, Economie, gestion Mention Economie et société Spécialité Economie du développement des territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole (Ministère de l'enseignement supérieur) Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'université Toulouse 1 Capitole

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

120g Sciences économiques et sociales appliquées à l'aménagement et au développement, à l'administration territoriale, au commerce, aux relations sociales et aux ressources humaines, aux finances

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes :

- Il analyse les données socio-économiques du territoire et identifie des axes d'intervention selon les impératifs de développement local
- Il élabore ou participe à l'élaboration du projet de développement local et apporter un appui aux partenaires institutionnels
- Il conçoit le plan d'action du projet de développement et le met en place par la communication interne et externe, la coordination du réseau de partenaires
- Il évalue le projet de développement, identifie de nouveaux axes d'intervention et les présente aux acteurs locaux
- Il communique et échange des informations sur les stratégies de développement local lors de rencontres professionnelles

Ce professionnel participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de politiques territoriales notamment dans leur composante écodéveloppement ou développement durable. Il connaît l'environnement économique, juridique, politique et administratif des politiques territoriales, sait réaliser un diagnostic territorial et maîtrise l'ingénierie de projet. Travaillant à l'interface des décideurs et des acteurs territoriaux (entreprises, associations, citoyens) il maîtrise les méthodes et techniques de la délibération et du débat publics y compris la modélisation participative.

Il est capable d'utiliser les systèmes d'information géographique et de réaliser des études quantitatives (collecte, traitement statistique, analyse de réseaux) et qualitatives (entretiens, observation participante) relatives aux territoires. Il est capable d'adopter un point de vue systémique et transversal.

La voie recherche se différencie en deux parcours : intelligibilité de la complexité territoriale et science régionale. Elle ajoute aux savoirs et compétences professionnels la maîtrise de la modélisation et de la simulation des systèmes sociaux d'une part, et celles de la science régionale et de l'économie géographique d'autre part. La formation à la recherche se fait dans une perspective pluridisciplinaire.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Administration publique

Collectivités territoriales

Grandes entreprises ayant un service spécialisé sur les questions de développement local.

ONG

Enseignement supérieur

- Voie professionnelle :

§ Chargé du développement durable de collectivités territoriales

§ Consultant conseil de mise en œuvre des politiques Agenda 21

§ Chargé de mission ou d'études sur le développement territorial

§ Animateur territorial

- Voie recherche :

§ Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) en économie et en sciences sociales.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K2108 : Enseignement supérieur

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

**Semestre 3** 45 ECTS

UE 1 Fondements et processus de l'action territoriale 13

Régulations et développement territorial

Mobilités et écodéveloppement des territoires

Gouvernance et délibération publique

Acteurs et dynamiques socio-institutionnelles

Transversalités et démarche interdisciplinaire : principes de la modélisation systémique

UE 2 Ingénierie de l'action territoriale 17

Ingénierie de projet territorial

Management du débat et de la délibération publics

Modélisation participative

Prospective régionale

UE 3 Orientation : enseignements spécifiques 15

Voie professionnelle : pratiques du développement durable territorial 15

Conduite d'un agenda 21

Pratique du débat et de la délibération publics

Politiques urbaines, urbanisme et développement durable

Le développement des territoires ruraux

Cartographie, SIG et développement durable

Voies recherche : socio-économie du développement durable territorial 15

Option recherche 1 : la complexité territoriale 15

Modélisation et simulation des systèmes sociaux

Traitement statistique des données et analyse de réseaux

Méthodologie appliquée : enquête collective

Option recherche 2 : économie régionale 15

Economie du changement institutionnel

Economie appliquée

Innovation, diffusion des technologies et changement organisationnels

**Semestre 4** 15 ECTS

UE4 Orientation professionnelle 15

Suivi de rapport de stage ou mémoire

Voie professionnelle

Rapport de Stage

Voie recherche

Mémoire de recherche

### **Stage**

Voie professionnelle :

Les étudiants de la voie professionnelle suivent les enseignements correspondants de l'UE3 et effectuent un stage d'une durée minimale de trois mois dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration ou une structure de développement territorial, stage dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.

### **Evaluation et compensation**

L'examen du master 2 comporte deux sessions d'examen pour le semestre 1 et une seule session pour le semestre 2.

Chaque unité d'enseignement est validée individuellement et capitalisée dès lors que le candidat y obtient la moyenne.

Pour chacun des semestres, les unités où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation lorsque le candidat est admis au semestre.

Chaque semestre est validé individuellement.

Pour être déclaré admis

- pour chaque semestre, le candidat doit y obtenir une note de moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 et pour le semestre 3 une note au moins égale à 6 sur 20 à chacune des UE.

### **Accès et formation préalable requise**

Peuvent s'inscrire les étudiants ayant validé 60 crédits dans le cadre du Master 1 mention Economie et Société, d'un autre Master 1 des domaines Droit, Economie, Gestion ou Sciences humaines et sociales ou d'un diplôme équivalent.

Le master 1 et le master 2 sont également ouverts aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Dans tous les cas, la sélection en vue de l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat ainsi que d'une lettre de motivation et, le cas échéant, à la suite d'un entretien avec la commission de sélection. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Oui Composition des jurys : 50% enseignants, 50% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Oui Composition des jurys : 50% enseignants, 50% professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Oui possible pour partie du diplôme par VES ou VAP Composition des jurys : 50% enseignants, 50% professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Oui Composition des jurys : enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

##### Références autres :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.univ-tlse1.fr>

##### Autres sources d'information :

OVE de l'université Toulouse 1 Capitole

[http://www.univ-tlse1.fr/38044007/0/fiche\\_\\_pagelibre/&RH=internet](http://www.univ-tlse1.fr/38044007/0/fiche__pagelibre/&RH=internet)

##### Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne ( 31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

##### Historique de la certification :